

MAIRIE  
de  
**GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR**



14600

# **LES RISQUES MAJEURS A GONNEVILLE-SUR- HONFLEUR**



## **PREVENIR POUR MIEUX REAGIR**

**DOCUMENT A CONSERVER**

**DICRIM – Edition 2006**

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES  
MAJEURS

## **SOMMAIRE**

### *Le mot du Maire*

#### **- Risque inondation -**

Consignes de sécurité  
en cas d'inondation

#### **- Risque mouvement de terrain -**

Consignes de sécurité  
en cas d'éboulement ou d'effondrement du sol

#### **- Risque tempête -**

Consignes de sécurité  
en cas de tempête

#### **- Risque industriel -**

Consignes de sécurité  
en cas d'alerte

#### **- Risque transport de matières dangereuses -**

Consignes de sécurité  
en cas d'alerte

#### **- Affiche communale -**

## LE MOT DU MAIRE

*Chères Gonnevillaises, chers Gonnevillais,*

*La sécurité sous toutes ses formes est l'affaire de tous et principalement de la Municipalité.*

*Pour une meilleure information, nous avons participé à la rédaction de ce petit livre afin d'expliquer avec des mots simples, les gestes à effectuer en cas de sinistre.*

*Notre situation géographique, peu éloignée du Havre et de sa zone portuaire, nous fait craindre en particulier un accident chimique.*

*Un nuage toxique ne connaît pas de frontières, il faut donc s'y préparer.*

*C'est ce que nous avons fait avec Monsieur Philippe Flambard, conseiller chargé de la sécurité.*

*Ce document n'est pas destiné à faire peur mais à informer.*

*Je vous en souhaite bonne lecture.*

*Dominique LE SAUVAGE*



# RISQUE INONDATION

## SITUATION

**Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.**

La commune de GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR est soumise au risque inondation :

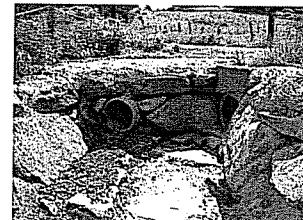
- **par débordement** de la Claire et de l'Orange,
- **par ruissellement** en cas d'orage important avec ravinement le long des pentes ou saturation des réseaux d'évacuation des eaux.



## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

**Des mesures préventives sont prises :**

- Création de busage sur chemin des Monts d'Auboeufs pour canaliser les eaux de ruissellement.
- Création d'un nouveau bassin de retenue (capacité de 500 m<sup>3</sup>).
- Entretien régulier de l'Orange, des berges et des fossés.
- Curage des mares et création d'une mare (au Hiautre)
- Reconstruction de haies bocagères, création de fossés, de mares et de talus par la Communauté de Communes du Pays de Honfleur.
- Surveillance de la montée des eaux.
- Prise en compte des zones inondables dans l'instruction des permis de construire.
- Prescription de bassins de retenue pour les eaux pluviales dans les permis de construire pour les groupes d'habitations ou lotissements.
- Etudes hydrauliques sur les bassins versants.



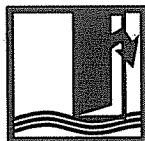
**Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :**  
 Consultez le Plan d'Occupation des Sols au Service de l'Urbanisme  
 de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Tél : 02.31.14.29.35

## **CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'INONDATION**



1. abritez-vous
  2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :
  3. respectez les consignes ci-dessous :

**102.2 MHz**  
**102.6 MHz**



## **Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations**



## Rassemblez l'indispensable



## **Coupez l'électricité, le gaz**



**Montez à pied dans les étages  
Ne prenez pas l'ascenseur  
pour éviter de rester bloqué**



**N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
pour ne pas les exposer,  
leurs enseignants  
s'occupent de leur sécurité**



**Ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours**

Source : Atlas des zones inondables, DIREN Basse-Normandie

**N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées,  
vous iriez au-devant du danger**

## APRES L'INONDATION

## Aérez les pièces

Désinfectez à l'eau de javel

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche  
Chauffez dès que possible



## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



### SITUATION

**Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.** Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisée par l'action de l'eau et de l'homme.

La commune de GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR est soumise aux risques :

- **de glissement, d'éboulement de terrain et de chutes de blocs** dans les secteurs en pente et plus particulièrement à la Croix Hauron.
- **d'effondrement de cavités souterraines** (marnières).



### MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

**Des mesures préventives sont prises :**

- Plantation de haies sur talus pour éviter le ruissellement.
- Repérage des indices de cavités souterraines (marnières) en plus des 6 marnières existantes.
- Obligation pour toute personne de déclarer en mairie cavité souterraine ou marnière connue (article L563-6 du Code de l'Environnement).
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.



**Avant tout projet de construction ou d'acquisition renseignez-vous :**

Consultez le Plan d'Occupation des Sols au Service de l'Urbanisme  
de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Tél : 02.31.14.29.35

## CONSIGNES DE SECURITE



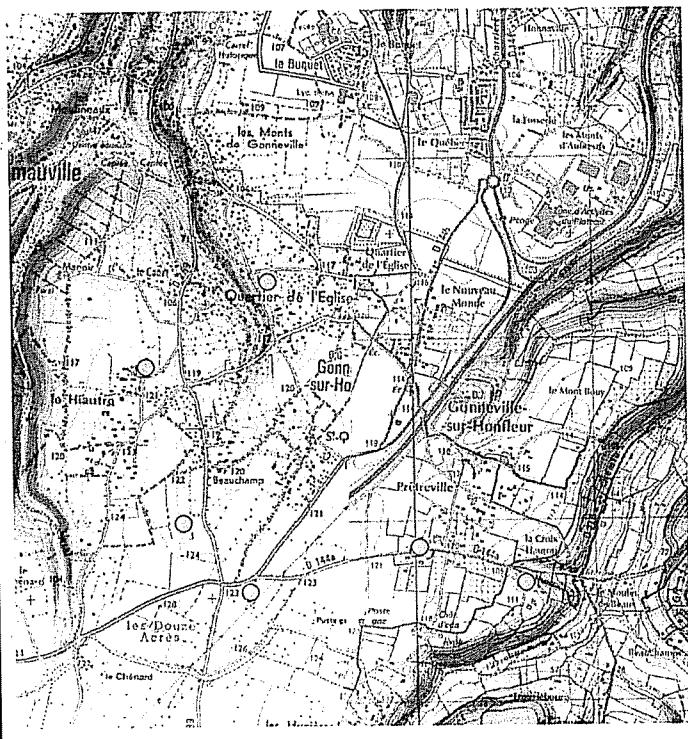
1. abritez-vous
  2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :
  3. respectez les consignes ci-dessous :



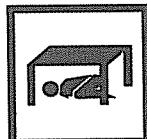
102.2 MHz  
102.6 MHz

**EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES**

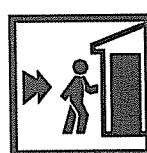
## Prédisposition aux mouvements de terrain et cavités souterraines



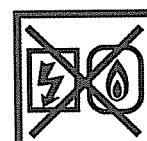
Sources : DIREN Basse-Normandie et BRGM



**Abritez-vous sous un  
meuble solide,  
éloignez-vous des fenêtres**



**Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche**



## Fermez le gaz et l'électricité



**Evacuez les bâtiments  
(sans utiliser l'ascenseur)  
et n'y retournez pas**



## Eloignez-vous de la zone dangereuse

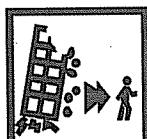
EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

## A l'intérieur



**Dès les premiers signes,  
évacuez les bâtiments (sans utiliser  
l'ascenseur) et n'y retournez pas**

## A l'extérieur



## Eloignez vous de la zone dangereuse

**Si vous êtes témoin d'un éboulement, mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs pompiers (fixe :18 ou portable : 112), en précisant les lieux.**



# RISQUE TEMPETE

## SITUATION

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...), à l'origine de **vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses** (pluie, grêle, ...).

**On parle de tempête à terre pour des vents moyens supérieurs à 90 km/heure.**



## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

**Des mesures préventives sont prises :**

- Plan d'alerte météorologique avec publication par Météo-France de carte de vigilance météorologique 2 fois par jour attirant l'attention sur la possibilité de survenue d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures (voir page ci-contre).
- Emission d'un message d'alerte par la préfecture (automate d'appel) et mise en vigilance des services municipaux dès réception.
- Obligation d'entretien par les riverains des haies et des arbres, notamment en bordure de voirie.

**CONSULTEZ LES PREVISIONS METEO AUPRES DE :**

Météo-France, tél : 3250, ou 0.892.68.02.14

Minitel : 3615 code météo

Internet : <http://www.meteofrance.fr>

Météo-Marine tél : 02.32.74.03.60 (Le Havre)

0.892.68.08.08 (Répondeur)

## CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE TEMPETE



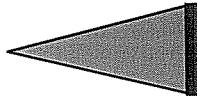
1. abritez-vous
2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :
3. respectez les consignes ci-dessous :

102.2 MHz  
102.6 MHz

### CODE DE VIGILANCE DES CARTES METEO

niveau 1 : **PAS DE VIGILANCE** particulière

Risque faible



niveau 2 : **ETRE ATTENTIF** à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique.

Risque moyen

Des phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus.

Se tenir au courant de l'évolution météo

niveau 3 : **ETRE TRES VIGILANT**  
Risque fort

Phénomènes météos dangereux prévus.

Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

niveau 4 : **VIGILANCE ABSOLUE**  
Risque très fort

Phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle.

Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

### AVANT

- Rentrez ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- Mettez à l'abri les bêtes et le matériel
- Annulez les sorties en mer

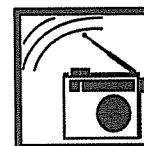


Gagnez un abri en dur



Fermez portes et fenêtres

### PENDANT



Ecoutez la radio et les bulletins météo  
Respectez les consignes des autorités



Déplacez vous le moins possible

### APRES



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre  
Faites attention aux objets près à tomber (cheminées, antennes, tôles, planches, arbres, ...)

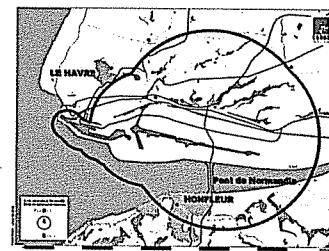


# RISQUE INDUSTRIEL

## SITUATION

**Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.**

La commune de GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR est concernée par des établissements industriels à risque situés au nord de la Seine dont certains classés SEVESO, avec comme principal risque pour GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR celui de dégagement toxique.



## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

**Des mesures préventives sont prises :**

- Réglementation rigoureuse imposée aux industriels avec étude d'impact, étude de dangers, mise en place de mesures préventives importantes et formation des salariés.
- Plan d'Opération Interne (POI) réalisé par les industriels concernés et Plan Particulier d'Intervention (PPI) réalisé par le Préfet.
- Contrôle régulier des installations classées par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).
- Maîtrise de l'urbanisme dans la zone industrialo-portuaire du Havre afin de limiter ou d'interdire les constructions autour de ces établissements.
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.
- Sensibilisation en cours des enseignants, des scolaires et des personnels d'éducation afin d'élaborer en 2006 un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) au niveau de chaque établissement scolaire.

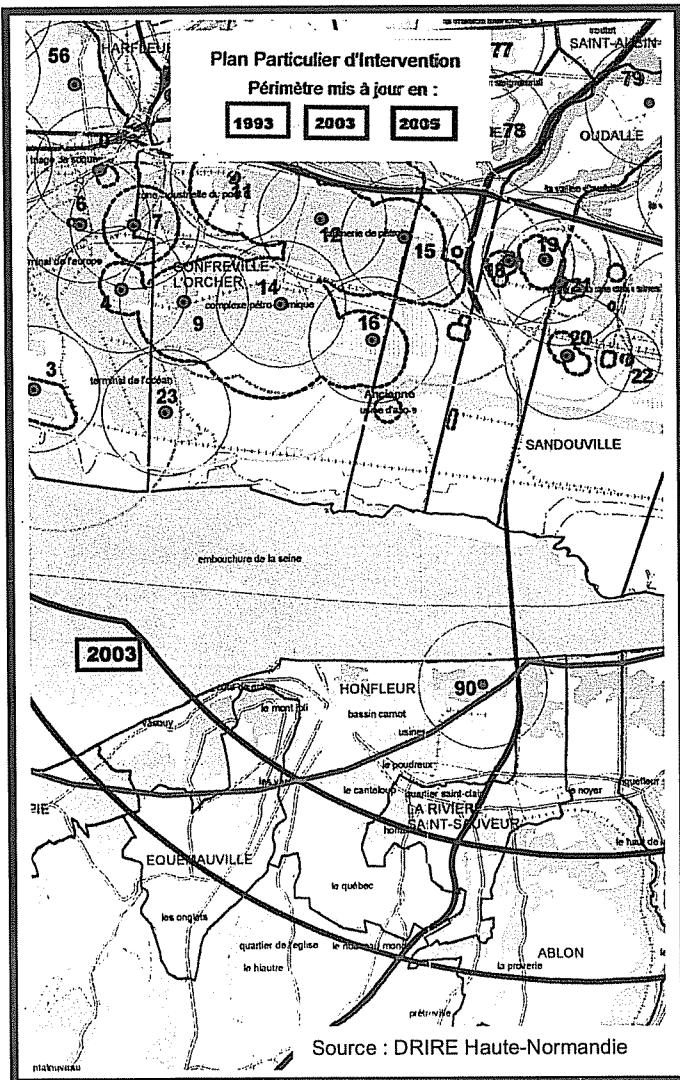
## CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ALERTE



1. abritez-vous
2. écoutez la radio :
3. respectez les consignes ci-dessous :

**France Inter : 88.9 MHz**  
**France Bleu Basse-Normandie : 102.2 ou 102.6 MHz**  
**France Bleu Haute-Normandie : 95.1 MHz**

### ALERTE



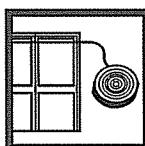
L'alerte sera donnée par sirène (fixe ou mobile) ou par les Services de Secours :



Signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute, espacée de 5 secondes



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas, ni flamme ni étincelle



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

### FIN D'ALERTE

Elle sera donnée par sirène, les autorités ou la radio :



Son continu de 30 secondes

Aérez le local

Respectez les consignes données par les secours



# RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



## SITUATION

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs**.

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR et sa région sont concernées par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue par voie routière, ferroviaire et canalisation. Ce trafic concerne principalement l'A29, les RD144, 144a, 289, la canalisation oléoduc Trapil et la canalisation de transport de gaz haute pression.



## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses.
- Formation du personnel, contrôle du matériel, règles de circulation, réglementation de la vitesse.
- Identification et signalisation des produits transportés (voir encadré ci-dessous).
- Surveillance et contrôle du trafic routier ; réglementation de la circulation dans le bourg.
- Plan de Secours TMD ; des plans spécifiques TMD existent pour le réseau Trapil et pour le gazoduc.
- Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sûreté de la population.
- Sensibilisation en cours des enseignants, des scolaires et des personnels d'éducation afin d'élaborer en 2006 un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) au niveau de chaque établissement scolaire.

### SIGNIFICATION DES CODES SUR LES VEHICULES DE TMD

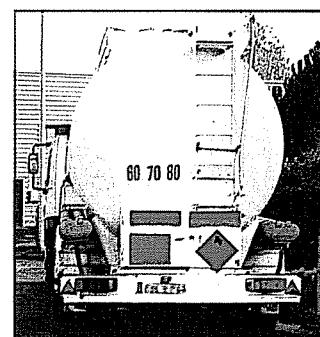


33 ▶ Code danger  
1203 ▶ Code matière

#### CODE DANGER

- 1.: matières explosives
- 2.: gaz inflammables (butane...)
- 3.: liquides inflammables (essence...)
- 4.: solides inflammables (charbon...)
- 5.: comburants, peroxydes (engrais...)
- 6.: matières toxiques (chloroforme...)
- 7.: matières radioactives (uranium...)
- 8.: matières corrosives (acide...)
- 9.: dangers divers (piles...)

La répétition du chiffre sur le code danger indique une intensification du risque. Exemple : 33, liquide très inflammable.



## CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ALERTE

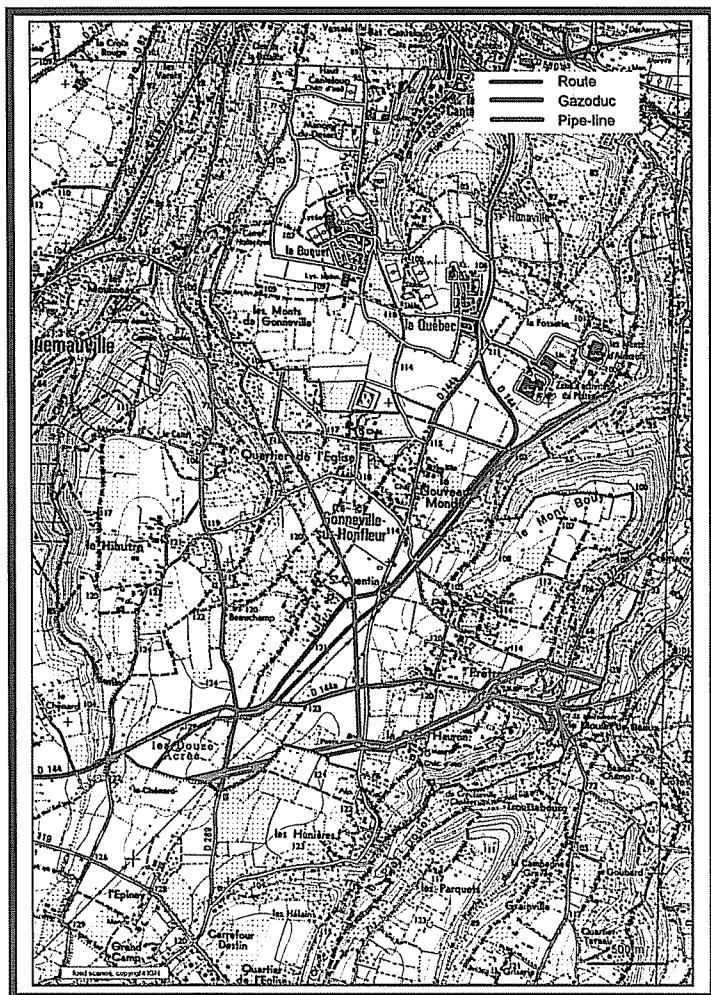


1. abritez-vous
2. écoutez la radio France Bleu Basse-Normandie :
3. respectez les consignes ci-dessous :

102.2 MHz  
102.6 MHz



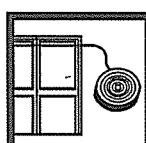
### ALERTE



L'alerte sera donnée par sirène mobile ou par les Services de Secours :



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne fumez pas, ni flamme ni étincelle



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

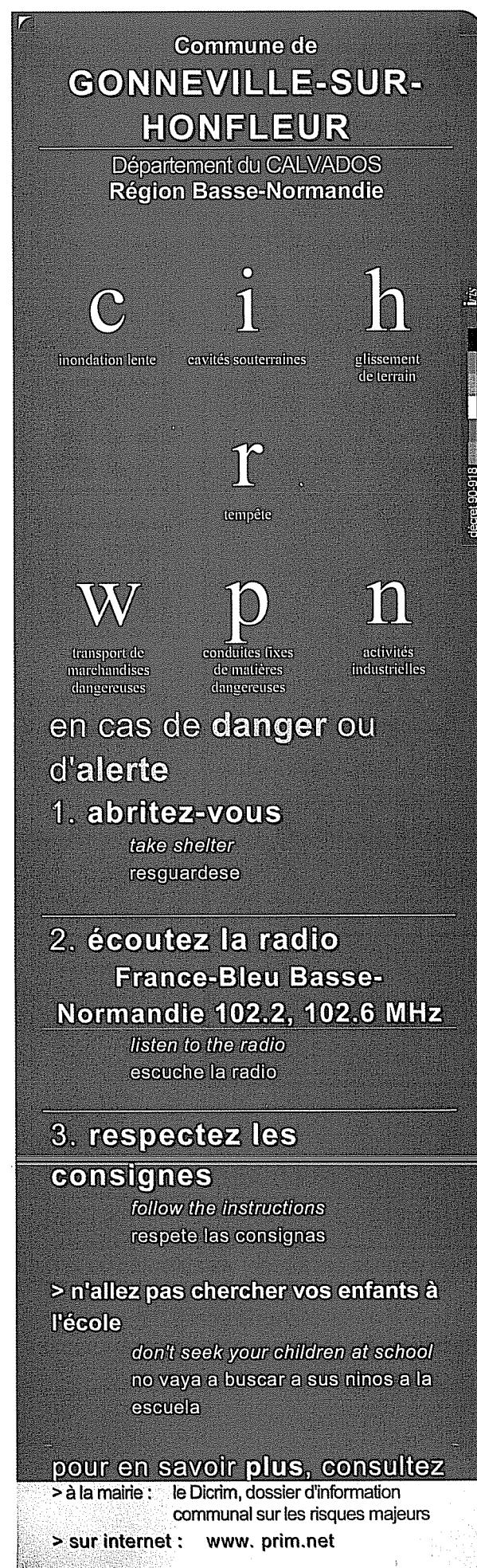
### FIN D'ALERTE

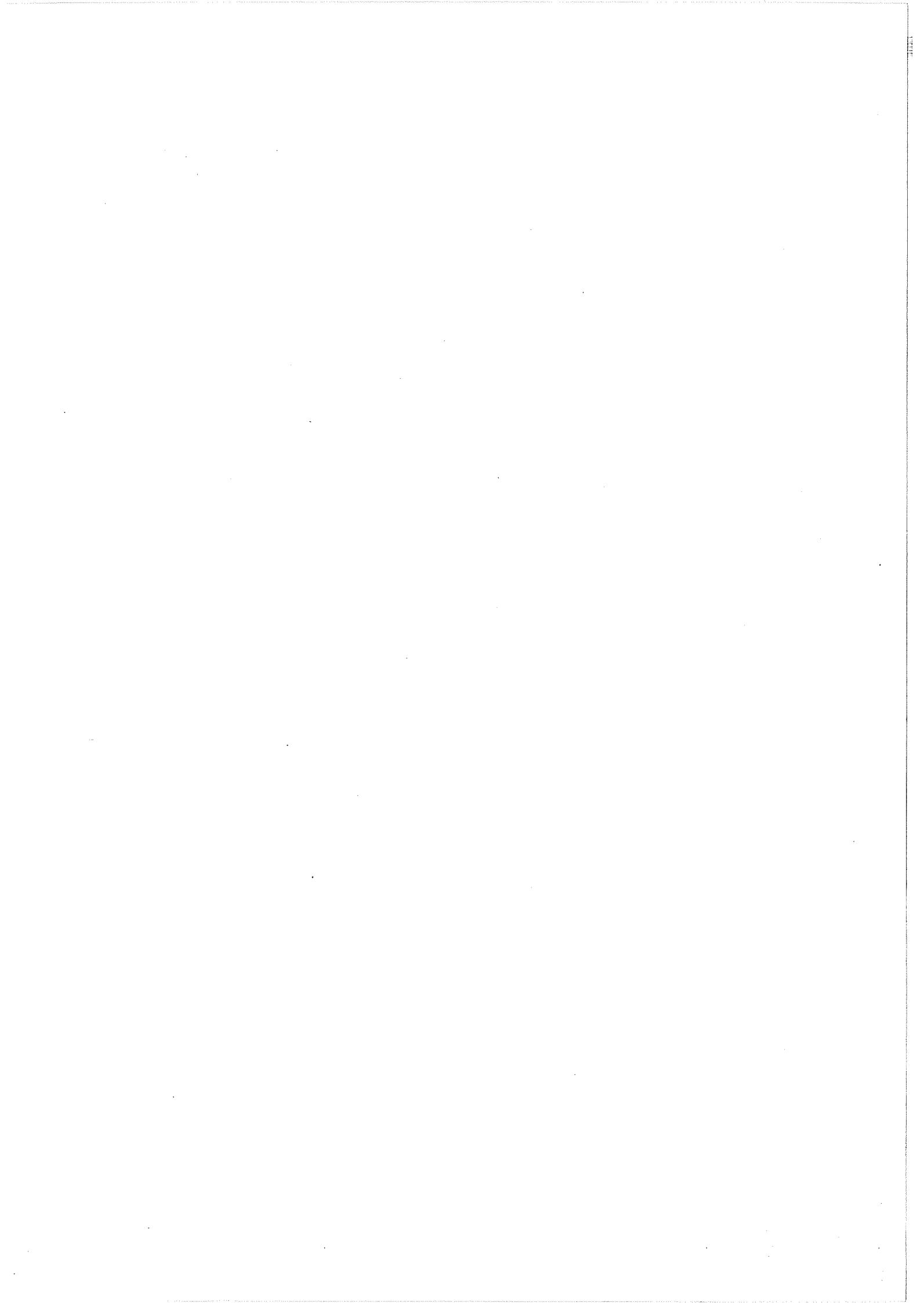
Elle sera donnée par sirène, les autorités ou la radio :

Aérez le local  
Respectez les consignes données par les secours

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD, mettez vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs pompiers (fixe : 18 ou portable : 112), en précisant les lieux et si possible le code danger (voir page ci-contre)

# AFFICHE COMMUNALE





## **DANS TOUS LES CAS**

- ✓ Ecoutez la radio : **102.2 Mhz**
- ✓ Ecoutez la radio : **102.6 Mhz**
- ✓ Respectez les consignes
- ✓ N'encombrez pas les lignes téléphoniques sauf en cas de danger vital



## **IMPORTANT**

Equipements à avoir en permanence chez soi en prévision d'une alerte :

- ✓ 1 radio portable avec piles de rechange
- ✓ 1 lampe de poche avec piles de rechange
- ✓ des bouteilles d'eau potable
- ✓ ses papiers personnels
- ✓ 1 trousse de pharmacie
- ✓ son traitement médical en cours
- ✓ des couvertures
- ✓ des vêtements de rechange
- ✓ du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillières, ...)

Pour plus de renseignements,  
consultez en mairie le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**  
et le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**  
avec son plan d'affichage.